

**Décision n° 2018-393 du 10 décembre 2018  
donnant délégation de signature du directeur général, ordonnateur principal,  
en matière de dépenses et de recettes de personnel à titre temporaire**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement,  
la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Pour la période du 20 décembre 2018 au 4 janvier 2019, délégation est donnée à Monsieur Sébastien Bouchu, chef du service central de gestion administrative et de paie par intérim, Madame Fanélie Vigne, chef du service compétences et parcours professionnels et Madame Stéphanie Vidal, chef du service dialogue social, pour signer les actes préparatoires des paies ainsi que tous les actes et documents en matière de dépenses et de recettes de personnel afférents :

- en matière de recettes : à la constatation des droits et obligations, la liquidation et l'émission des ordres à recouvrer ;
- en matière de dépenses : à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de personnel et des dépenses de toute nature financées sur des crédits de personnel.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 10 décembre 2018

Le directeur général

***Signé***

Pascal Berteaud